

---

Adresse de la société populaire de Port-Lepeletier (Seine-Maritime), qui offre des dons pour les défenseurs de la patrie et annonce une souscription pour les jeunes gens de la première réquisition, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Port-Lepeletier (Seine-Maritime), qui offre des dons pour les défenseurs de la patrie et annonce une souscription pour les jeunes gens de la première réquisition, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794).

In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 446-447;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28532\\_t1\\_0446\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28532_t1_0446_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nous félicitons la Convention de sa constante énergie et l'invitons à rester à son poste.

Vive la République, vive la Montagne.»

BOUSSIN le j<sup>e</sup> (présid.), BONFRANC père (secrét.).

## 24

**La société populaire et régénérée du district de Beauvais fait part à la Convention d'un arrêté par lequel chacun de ses membres s'est engagé à travailler un jour par mois à la fabrication du salpêtre (1).**

[Extrait des délibérations de la Sté popul.; 20 germ. II] (2).

Un membre observe que la fabrication du salpêtre, dont cette commune renferme un atelier important, recevrait une amélioration considérable si le nombre des bras qu'on peut y employer et qui est restreint par les circonstances, répondait à la quantité des matières dont on doit extraire ce sel vengeur. Il donne l'idée d'une souscription patriotique d'une ou plusieurs journées par mois pour les républicains qui peuvent en faire le sacrifice.

A peine cette ouverture a-t-elle frappé les membres de la Société que plusieurs se présentent au Bureau, et se disputent à l'envi, la gloire républicaine de contribuer de tous leurs moyens à la fabrication de ce minéral qui doit exterminer les tyrans, en y destinant leurs bras un jour par mois.

La Société accueille leur proposition et elle arrête que cette souscription restera ouverte pendant plusieurs jours. La Société désire que cet acte d'enthousiasme patriotique soit annoncé à la Convention nationale. Danjou, l'un de ses membres se charge de le lui présenter, il en reçoit la mission de la Société, dont l'opinion est que la publicité de cet acte contribuerait peut être à propager le patriotisme et à améliorer dans toute la République la fabrication du salpêtre.

P.c.c. : CHEVART (ex-présid.), HORATIUS LE BORGNE (secrét.), LEBORGNE BEUTTEHARTRE (secrét.).

## 25

**Celle de Port-Lepeletier offre aux défenseurs de la patrie 219 chemises, 102 paires de bas, 270 liv. en assignats, 475 liv. en numéraire, et d'autres objets.**

La commune a formé, en outre pour les jeunes gens de la première réquisition, une souscription qui s'est montée à 3 600 liv.; l'argenterie des églises portée à Cany a produit 106 marcs 6 gros (3).

(1) P.V., XXXVI, 187. B<sup>4n</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 303, pl. 1107, p. 3.

(3) P.V., XXXVI, 187. B<sup>4n</sup>, 13 flor. et 14 flor.; M.U., XXXIX, 250; J. Univ., n<sup>o</sup> 1625; Saint-Valéry-en-Caux, Seine-Maritime.

[Port Lepeletier, s.d.] (1).

« Citoyens représentans,

Un grand attentat alloit être commis contre la souveraineté du peuple; l'impunité du crime étoit dans la consommation; la représentation nationale égorgée, l'innocence et la vertu immolées, la liberté perdue sans retour, la France couverte pour jamais, d'un voile funèbre et replongée dans l'esclavage; toutes les portes de vengeance étoient alors fermées à la justice humaine, tel étoit le vaste plan d'une conjuration scélérate et ourdie dans l'ombre.

Grâce au génie du peuple français, grâce à l'œil toujours ouvert du patriotisme, la liberté est sortie victorieuse des convulsions violentes qui devoient précéder son anéantissement.

Grâces vous soient rendues, Législateurs, recevez, nos félicitations sur les mesures énergiques que vous avez déployées dans ces moments de crise, frappez sans pitié, tous les scélérats, de quelque masque qu'ils se couvrent. Le glaive de la loi a déjà fait justice des principaux conjurés.

La vengeance du peuple ne peut être satisfaite que par la mort entière des ennemis de la révolution, nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à l'affermissement parfait de la Liberté.

Nous vous adressons, Citoyens représentans, extrait du procès-verbal de notre séance du 10 ventôse; vous y verrez que le feu brûlant de la liberté a électrisé toutes les âmes, vous y verrez le serment solennel que nous avons fait de défendre jusqu'à la mort la commune de Port-Lepeletier et d'en répondre à la République.

Vous n'apprendrez pas sans attendrissement que de 5,000 habitans qui la composent, près de 600 sont en ce moment, ou embarqués sur les bâtiments de l'Etat, ou employés dans ses chantiers; qu'on ajoute à ce nombre la première réquisition prête à partir, voilà les sacrifices que nous avons faits pour la cause commune.

Nous vous adressons également, Législateurs, la note des différentes offrandes déposées sur l'autel de la patrie et destinées pour ses défenseurs; nous vous ferons passer dans le plus bref délai les premiers de nos travaux en salpêtre.»

J. FOLLIN, F. PINARD, GRENIER, J. ANGOL l'aîné, F. GRENIER, F. DUPUIS, RIGOULT, LHEUREUX, HARDOIN [et 1 signature illisible].

[Extrait des délibérations, 10 vent. II].

Un membre a demandé la parole et a dit que pénétré jusqu'à l'âme des sentiments énergiques que le Comité de salut public développait dans ses rapports présentés à la Convention nationale, que les mesures vigoureuses qu'ils renfermaient devaient convenir à tout bon patriote puisqu'elles étaient basées sur les véritables principes de consolider l'unité et l'indivisibilité de la République, c'est pourquoi il proposait à la Société populaire d'arrêter qu'elle écrirait à la Convention une lettre de félicitation sur [les] mesures révolutionnaires qu'elle prenait, et l'engager de rester à son poste jusqu'à la paix.

(1) C 301, pl. 1080, p. 27, 28, 29.

Il demande en outre que la Société assurât la Convention que la Société populaire de Port Peletier (ci-devant St-Valéry) répondait à la République de son Port contre toute invasion des satellites des tyrans coalisés.

La Société considérant que les demandes du préopinant étaient fondées sur les grands principes du gouvernement révolutionnaire, a arrêté qu'il serait écrit une lettre de félicitation de la Convention nationale.

A arrêté en outre que tous les membres prenaient l'engagement de résister à toute invasion de la part de l'ennemi en répondant à la République du Port-Peletier, ce qui a eu lieu à l'instant par un mouvement spontané, en le jurant.

*P.c.c. [mêmes signatures].*

*[Etat des dons, 14 germ. II.]*

1 boucaut contenant 100 chemises et 102 paires de bas; 1 boucaut contenant 119 chemises, 1 paire de guêtres et 31 paires de souliers; 1 petit sac dans le boucaut n<sup>o</sup> 2 renfermant: en argent monnayé 90 liv., en assignats 260 liv.; argent œuvré: 2 marcs 4 gr.

*[Argenterie provenant des églises.]*

En or: 3 gros, 24 grains; en argenterie: 106 marcs, 6 gr.; en numéraire 475 liv. 13 s.; 1 ci-devant croix de St-Louis, 94 fleurs de lis en or et en argent; 4 écussons chargés de fleurs de lis et autres objets d'anciennes dignités.

En outre cette commune a formé une souscription pour les jeunes gens de la première réquisition, laquelle s'est montée à 3,600 livres, pour leur être distribuée.

## 26

Le commissaire national près le tribunal du district de Vendôme rend compte de l'esprit public qui anime les habitants de cette commune; plus de 54 000 liv. en assignats et en numéraire, 800 marcs d'argenterie, 100 milliers de métal des cloches, 60 milliers de cuivre et de fer, tels sont les dons qui attestent le patriotisme de ses concitoyens, qui d'ailleurs ont foulé aux pieds tous les attributs de la superstition (1).

*[Vendôme, 6 flor. II] (2).*

«Citoyens représentans,

La superstition est enfin détruite, le bandeau de l'erreur est déchiré, le flambeau de la Raison éclaire les vrais républicains sur leurs devoirs; des orateurs de toutes les classes propagent l'esprit public et dissipent les nuages qui avaient obscurci la raison des gens simples et trop crédules; les hochets du fanatisme sont brisés et sont en route pour les monnaies.

La Société populaire régénérée, par le représentant Garnier de Saintes, a signalé son zèle pour la liberté et le maintien des loix. Des

(1) P.V., XXXVI, 188. B<sup>in</sup>, 13 flor. et 14 flor.; M.U., XXXIX, 250; J. Univ., n<sup>o</sup> 1625.

(2) C 301, pl. 1086, p. 26

dons offerts sur l'autel de la patrie ont prouvé que les sacrifices ne coûtent rien à des républicains. La commune, le tribunal, la Société populaire, tous se sont empressés de faire leurs offrandes pour le soulagement des pauvres, l'habillement de nos frères d'armes.

La Société a armé, monté et équipé un cavalier jacobin incorporé dans le 16<sup>e</sup> régiment de dragons et qui actuellement combat les rebelles de la Vendée.

Chemises, bas, pantalons, souliers, charpie, linges, plus de 54,000 l. en assignats et numéraire, 800 marcs d'argenterie, 100 milliers de métal de cloches, 60 milliers de cuivre et fer, tels sont les dons des sans-culottes de Vendôme qui ont juré de vivre libres ou de mourir, et qui, honorant les travaux de la sainte Montagne, sacrifieront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour protéger ses glorieux travaux.

Paix aux chaumières, guerre aux tyrans. Point de paix avec les despotes et les traîtres. Tels sont les vœux des sans-culottes de Vendôme et du soussigné.

BALLYER.

## 27

La société populaire d'Héry adresse à la Convention nationale l'état des offrandes qu'elle a déposées au district de Mont-Armance (1).

Celle de Toulouges fait don de 400 livres pour les frais de la guerre (2).

*[La Sté populaire d'Héry, au présid. de la Conv.; 4 flor. II] (3).*

« Citoyen président,

Tu es prié d'annoncer à la Convention que la Société républicaine et les citoyens de la commune d'Héry ont déposé au district de Mont-Armance (ci-devant St-Florentin), pour l'usage des défenseurs de la patrie: 95 chemises, 4 paires de bas, 1 drap et 179 livres, 9 sols, en assignats. Si nos facultés sont bornées, notre bonne volonté ne l'est pas, non plus que notre dévouement à la Convention. »

BAUDOIN (*présid.*), DAMBREVILLE (*secrét.*).

*[La Sté popul. de Toulouges, au présid. de la Conv.; 27 germ. II.]*

Citoyen,

Sans-culotte de fait, de nom et de désir, cette Société te fait passer 400 liv. qu'elle désire être employées aux frais de la guerre. C'est la preuve de la sincérité de ses vœux pour la prospérité de la République. Veuillez en faire connaître la réception pour notre décharge. S. et F. »

VILLENEUVE (*présid.*), ALBIGET (*trésorier*).

(1) Et non Mont-Marsan.

(2) P.V., XXXVI, 188 et 233. B<sup>in</sup>, 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Héry, Yonne; Toulouges, Pyr.-Orient.

(3) C 301, pl. 1080, p. 25, 37.